



HOTEL DE VILLE - Place Georges Clemenceau - 99 Rue Carnot - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
☎ 03.86.87.62.00 ✉ accueil@villeneuve-yonne.fr

Villeneuve-sur-Yonne, le 11 mars 2022

Affaire suivie par Pascale HOUZÉ
Objet : Convocation du Conseil municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil municipal qui se tiendra le

**Vendredi 18 mars 2022 à 20 heures,
Salle du Conseil**

Compte tenu de la situation sanitaire, la séance sera diffusée sur la chaîne youtube de la commune :

<https://www.youtube.com/channel/UCtmnp17au-BXSzNVsRIIdwMA>

Conformément à la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, le quorum est abaissé au tiers des membres en exercice présents et chaque conseiller peut être porteur de deux pouvoirs.

Vous trouverez en annexe l'ordre du jour de cette réunion.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

La Maire,

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 18 mars à 20 heures,
Salle du Conseil municipal

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2022

Instances municipales

- Installation de 2 nouveaux conseillers municipaux
- Désignation au sein des commissions municipales
- Autres désignations
 - o Commission d'Appel d'Offres
 - o Conseil d'administration du CCAS
 - o Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles

Finances

- Débat sur les orientations budgétaires
- Travaux d'aménagement de la Maison France Services : modification du plan de financement
- Equipement de la police municipale : plan de financement et demande de subvention

Ressources humaines

- Adhésion au service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne (CDG89)

Service Jeunesse

- Journée Event's UFO STREET 89 : convention avec l'UFOLEP
- Projet graff 2022 : plan de financement et demande de subvention auprès de la CAF de l'Yonne
- Prix littéraire SaYonne'ara : convention avec la ville de Sens

Administration Générale

- Centre de Santé Départemental : convention de partenariat avec le Conseil Départemental

Affaires scolaires

- Rythmes scolaires et maintien de la semaine de 4 jours

Informations du Maire

Questions diverses